

Jouer cartes sur table

Si la Belgique développe volontiers une certaine forme de culture surréaliste, la Communauté française de Belgique y ajouterait-elle le culte du secret, voire de l'occulte?

À u début des années 90, l'OCDE¹ recommandait aux autorités politiques de la Communauté française de se doter d'outils statistiques pour pouvoir piloter le système éducatif de manière éclairée et consciente. Ces mêmes autorités, quelle que soit leur couleur politique, ont pris au sérieux cette recommandation et ont mis progressivement en place les outils statistiques indispensables.

UN ÉCLAIRAGE NOUVEAU

Tout n'est pas encore parfait, mais le dispositif se complète d'année en année. Que l'on songe par exemple à la mise au point des indicateurs permettant de classer les écoles selon leur indice socio-économique, et ainsi de déterminer lesquelles doivent recevoir les moyens complémentaires de la discrimination positive ou de l'encadrement différencié. Ou à la création d'ETNIC² en mars 2002, dont une des missions est d'assurer un support statistique et dont les publications papier ou en ligne font autorité³. On songe aussi aux évaluations externes non-certificatives, et à la fidèle participation de la Communauté française de Belgique aux évaluations internationales de l'OCDE ou de l'IEA⁴,

du type PISA (2000, 2003, 2006, 2009) ou PIRLS⁵ (2006). Toutes ces évaluations fournissent des informations sur l'état de connaissance et de compétences des élèves de l'enseignement obligatoire, à différents niveaux.

LA MANIE DU SECRET

Mais, car il y a un "mais", il reste encore aux autorités de notre Communauté française de Belgique, un pas à franchir: se débarrasser, au moins en partie, de cette manie de tenir secrète une grande partie des informations récoltées.

Secret de polichinelle, bien souvent. Un exemple? Une des dispositions du décret "Mixité sociale" cherchant à réguler les inscriptions. Les écoles secondaires étaient tenues d'inscrire un quota d'élèves provenant d'écoles primaires considérées comme moins favorisées. Pour ce faire, il fallait établir la liste des 40% d'écoles les moins favorisées sur base de leur indice socio-économique moyen. Bien que ce ne soit pas une chose évidente, c'est une donnée statistique disponible. Mais ce classement est et doit rester secret. Sauf qu'on devait le communiquer à tous les Pouvoirs organisateurs ou les chefs d'établissement des écoles d'enseignement secondaire. Question: un secret partagé par plusieurs centaines de personnes est-il un secret? Question subsidiaire: combien de temps faudra-t-il pour trouver cette

Photo: F. TEFNIN - A. HOOGSTOEL



liste dans un journal ou sur le net?

Secrets aussi, les résultats des évaluations non-certificatives et des épreuves du Certificat d'études de base, et gare à qui les divulguera! Question: combien de temps faudra-t-il pour qu'un magazine à sensation en mal de lecteurs ne les publie d'une manière partielle et déformée?

Secrètes encore, les informations sur l'origine des élèves: on communique leur nationalité mais pas leur origine, par crainte d'une ethnicisation des analyses. Mais nombre de recherches butent sur cette difficulté, alors qu'elles voudraient pouvoir analyser finement le sort des populations de la seconde ou de la

TOUS LES PAYS QUI PUBLIENT DES STATISTIQUES SCOLAIRES LE FONT EN RESPECTANT DES RÈGLES PRÉCISES.

troisième génération d'immigration, en vue de cerner leurs difficultés spécifiques.

DIVULGUER AVEC SAGESSE ET MESURE

On pourrait continuer la liste. Bien sûr, la condition de l'anonymat est parfois nécessaire et doit être respectée. C'est le cas des tests

PISA. Les opérateurs promettent l'anonymat aux écoles qui font partie de l'échantillon et leur demandent de le garder. On ne va donc pas

changer les règles au milieu de la partie.

Il n'est pas question non plus de publication sauvage et intempestive tous azimuts. Tous les pays – et ils sont nombreux – qui publient et rendent accessibles sur le net des statistiques scolaires le font en respectant des règles précises, et en fonction de critères pertinents. En voici deux exemples ci-après: le premier montre des choix politiques bien différents de ceux qui sont imposés chez nous, et l'autre est la preuve qu'une publication intelligente et mesurée des statistiques est possible.

DEUX EXEMPLES ÉCLAIRANTS

Prenons tout d'abord l'exemple de la Charte de la statistique publique de la Suisse. Dans sa 2^e édition révisée de janvier 2008, elle énonce, avant toute autre considération, les 20 principes fondamentaux qui la déterminent. Voici les 4 premiers: 1. *Mission d'information: la statistique publique produit des informations statistiques pour répondre aux besoins d'intérêt général de la société*

ainsi qu'à ceux relatifs à la conduite des politiques publiques – 2. Publi-cité: il n'y a pas de rétention d'informations statistiques – 3. Transpa-rence: les informations statistiques sont documentées, afin d'en faciliter la compréhension et l'utilisation correcte – 4. Pérennité: les informations statistiques sont conservées sous une forme aussi détaillée que possible, afin d'en garantir l'utilisation par les générations futures. Ces in- formations contribuent à la mémoire collective du pays. Pourvu que soit mise en place une éducation au bon usage des statistiques – c'est le sens du troisième principe –, elles peuvent être considérées comme garantes de la démocratie bien comprise et comme outils de préservation du pa- trimoine national!

Intéressons-nous ensuite à la pu- blication des résultats de tests sco- laires en "valeur ajoutée". Le se- cret qui entoure les résultats des épreuves CEB, par exemple, est justifié, dans le chef des autorités, par le souci d'empêcher des classe- ments entre écoles et de disqualifier injustement celles qui accueillent des populations moins favorisées. Souci légitime, mais modalités ha- sardeuses. La France nous montre une autre voie. Lorsque les autorités publiques de l'éducation nationale ont été confrontées, au début des années 80, à la publication sauvage par les journaux français des clas- sements des lycées en fonction des résultats au bac, elles ont réagi avec sagacité. Elles ont décidé de prendre elles-mêmes en charge cette publi- cation et de la compléter par un clas- sement en "valeur ajoutée". De quoi s'agit-il? Une formule mathématio- statistique très sophistiquée permet de calculer quelle valeur les écoles ont ajoutée à la compétence de dé- part des élèves qu'elles accueillent. Concrètement chez nous, cela pour- rait se traduire de la manière sui- vante: tenant compte des caracté- ristiques des populations inscrites en première année du secondaire

dans telle école, quels progrès me- surables leur a-t-elle fait accomplir lorsqu'ils quittent cette même école? Si on appliquait cette méthode, les prétendues "bonnes écoles" reste- raient-elles en haut du classement? Et les écoles gérant les élèves plus défavorisés seraient-elles systématiquement disqualifiées?

PAS D'ÉTALAGE AVEUGLE

Qu'on nous comprenne bien: nous ne plaidons pas pour un étalage aveugle de n'importe quelle statis- tique. Nous pensons seulement que la Communauté française agit un peu comme des parents qui, pour ne pas être trop inquiétés par la santé de leur enfant malade, retireraient le thermomètre avant qu'il indique plus de 39°C et l'accuseraient d'accen- tuer la fièvre. Le fait de cacher les statistiques et les accuser de pro- pager les difficultés ne soigne ni ne guérit les parties malades de notre système éducatif. Les statistiques ne font que révéler l'état du système et ses difficultés, et ce faisant, elles aident à les résoudre, pourvu que les autorités ne confisquent pas toutes les informations. Même si ce qu'elles révèlent peut désigner cruellement les lieux problématiques de notre en- seignement, des informations fiables et vérifiables ne sont-elles pas préfé- rables aux effets aveugles de la ru- meur, de la réputation, de la notoriété plus ou moins mal fondées? Jouer carte sur table: n'est-ce pas là aussi un autre chemin vers l'équité? ■

JEAN-PIERRE DEGIVES

1. Organisation de coopération et de dévelop- pement économiques.

2. Entreprise des technologies nouvelles de l'information et de la communication - www.etic.be

3. Par exemple, *Les indicateurs de l'ensei- gnement*.

4. International Association for the Evaluation of Educational Achievement.

5. PISA pour *Programme international pour le suivi des acquis des élèves*; PIRLS pour *Progress in International Reading Literacy Study*.